



L'ACERVA LIEN

Éditorial : Une Marianne unique !

C'était la surprise du jour de l'inauguration. Installée dans la nuit dans la salle du conseil, la Marianne a été dévoilée à l'issue des discours !

Entièrement conçue à Azerailles, sur une idée de Thomas Mellé, la partie métallique a été réalisée par Jean-Luc Mellé ; les peintures sont l'œuvre de Christian Lindeperg ; quant aux adhésifs, ils ont été produits par Marie-Françoise et Gilles Bernard.

Grand merci à nos artisans locaux pour cette réalisation originale.

Le Maire,
Rose-Marie FALQUE



Compte rendu du conseil municipal du 24 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 février, le conseil municipal d'AZERAILLES étant réuni à la MAIRIE à AZERAILLES sous la présidence de Madame Rose-Marie FALQUE, MAIRE, après convocation légale du 20/02/2023.

Présents : Rose-Marie FALQUE, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Didier MAURY, Thomas MELLE, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Justine GARNIER, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO donne procuration à Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD.

Désignation du secrétaire de séance : Louisa IKHLEF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2023 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2023.

2 – Subventions aux associations :

LA CROIX ROUGE :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 16 février 2023, envoyé par Monsieur Alain MAGRON, Vice-Président de l'unité locale de Dombasle Saint-Nicolas.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'Association La Croix Rouge Française.

L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'AZERAILLES :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 17 février 2023, envoyé par Monsieur Thibault SUSCET, chef de Corps des Sapeurs-Pompiers d'Azerailles.

Celui-ci sollicite une subvention exceptionnelle de la commune afin de réaliser des travaux de rénovation dans la salle de cours et l'espace de repos (sols, murs) identiques depuis 14 ans.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 500 €.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 500 € à L'amicale des Sapeurs-pompiers d'Azerailles.

3 – Avenant à la convention de partenariat avec le CDG 54 pour le forfait de base :

Madame de Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle propose dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, un ensemble de prestations considérées comme constitutive d'un socle de base pour la gestion du personnel des collectivités, sous l'appellation « Forfait de base ».

Le forfait de base comprend notamment : le conseil statutaire individualisé ; la veille en gestion des carrières ; le conseil pour la mise en place des outils de gestion des ressources humaines ; l'analyse et le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles ; l'animation du réseau des Assistants et Conseillers de Prévention (ACP) ; - la mise à disposition d'un contrat de mutuelle santé.

La commune d'Azerailles a déjà adhéré à cette convention en 2020 qui reposait sur une adhésion forfaitaire.

Suite à un rappel du juge financier, le financement du forfait doit s'appuyer sur la masse salariale. Il convient donc de signer un avenant pour fixer la participation communale comme suit :

Taux de 0.265% appliqué à la masse des rémunérations versées par la commune. Cet avenant prend effet au 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat « Forfait de base » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

4 – Avenant à la convention de partenariat avec le CDG 54 pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque « prévoyance » :

Comme pour le point précédent, il convient de modifier la convention relative au contrat de protection sociale complémentaire, risque prévoyance sous l'appellation « Forfait gestion des contrats d'assurance prévoyance ».

La participation forfaitaire doit être remplacée par une contribution sur la base de la masse salariale au taux de 0.026% appliqué à la masse des rémunérations versées par la collectivité. Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat « pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle.

5 – Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 :

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune d'Azerailles ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022 selon le tableau ci-dessous :

Budget principal	BUDGET 2022	OUVERTURE 25 %	REPARTITION2023
Chapitre 21 Immobilisation	62 295.76 €	15 574 €	109 712 €
Chapitre 23 Immobilisation en cours	815 402.06 €	203 850 €	109 712 €
TOTAL	877 697.82 €	219 424 €	219 424 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2022 pour un montant de 219 424 €, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023

6 – Adhésion au groupement de commande avec la Métropole du Grand Nancy pour l'achat groupé d'électricité :

Madame le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la commune d'Azerailles peut adhérer au 1^{er} janvier 2024 pour 3 ans au groupement de commande organisé par la Métropole du Grand Nancy pour la fourniture d'électricité afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Le Grand Nancy organise un nouveau groupement dans lequel il se positionne comme coordonnateur et assure pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Le Grand Nancy prépare donc un nouvel appel d'offres pour la période 2024 à 2026. L'adhésion au marché est accessible à toutes les communes, intercommunalités et certaines personnes morales des 4 départements lorrains.

Les avantages sont nombreux : facilité des démarches, impact du volume d'achat conséquent sur la concurrence des fournisseurs, veille technique et réglementaire assurée par le coordonnateur, mutualisation à une échelle locale, etc.

La durée du contrat de fourniture sera de trois ans permettant d'obtenir une vision à plus long terme des marchés de gros et multipliera les opportunités d'achats pour le groupement.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat d'adhésion au groupement et toutes les pièces nécessaires.

Compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 avril, le conseil municipal d'AZERAILLES étant réuni à la MAIRIE à AZERAILLES sous la présidence de Madame Rose-Marie FALQUE, MAIRE, après convocation légale du 7/04/2023.

Présents : Rose-Marie FALQUE, Justine GARNIER, Philippe GRANDMAITRE, Yannick HOFFNER, Louisa IKHLEF, Olivier LEGROS, Rose-Marie MAGNIER, Nicolas MALO, Thomas MELLE, Jean-Claude ROUBAUD, Lionel TIROLE.

Absents excusés : Didier MAURY donne procuration à Rose-Marie MAGNIER

Désignation du secrétaire de séance : Yannick HOFFNER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité du conseil municipal.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2023 :

A l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2023.

2 – Subventions aux associations :

FAMILLES RURALES EN RELAIS :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 28 mars 2023, envoyé par Madame Monique JACQUOT, Présidente de Familles Rurales en Relais qui sollicite une aide financière de la commune pour soutenir leurs nombreuses activités. Mme le Maire propose d'allouer une subvention de 300 €. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € Familles Rurales en Relais.

CLUB VOSGIEN :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 5 avril 2023, envoyé par Monsieur Pascal REZETTE, Président du Club Vosgien Pays d'Azerailles. L'association souhaiterait réhabiliter le sentier « le circuit du pont Romain » et notamment sécuriser le passage sur le Xarupt situé au lieu-dit « Le Breuil » en installant une passerelle en acier. Le Club Vosgien présente un devis de 3 000€ TTC.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 1 000 € et l'appui du service technique de la commune.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 1 000 € au Club Vosgien ainsi que l'aide des services techniques si besoin.

ADMR :

Madame le Maire donne lecture du courrier du 4 avril 2023, envoyé par Madame Jacqueline THIERY, Présidente de l'ADMR de Baccarat.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 300 € pour les actions de formation.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'allouer une subvention de 300 € à l'ADMR de Baccarat.

3 – Augmentation du temps de travail d'un agent :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal que le contrat de Gyslaine Magron, adjointe technique, a été reconduit pour une durée d'un an le 20 octobre dernier, à raison de 17 heures et 55 minutes hebdomadaire (calcul annualisé).

Au vu de l'augmentation de la surface d'entretien de la nouvelle mairie, Madame le Maire propose de modifier le temps de travail de Madame MAGRON.

Suite à l'avis du Comité social territorial du 27 mars 2023, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter la durée hebdomadaire de l'intéressée à 19 heures et 55 minutes, à compter du 1^{er} mai 2023.

4 – Ratios d'avancement de grade :

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité social territorial qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 27 mars 2023

Aussi, Madame le Maire propose d'arrêter les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

Filière administrative :

	TAUX DE PROMOTION : 100 %
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS	
GRADE D'AVANCEMENT	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Filière technique :

	TAUX DE PROMOTION : 100 %
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINT TECHNIQUES	
GRADE D'AVANCEMENT	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Conseil Municipal adopte ces taux de promotion à l'unanimité.

5 – Modification du RIFSEEP :

Madame le Maire présente la modification des plafonds du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer les deux parts du RIFSEEP et de les répartir comme suit :

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Plafond CIA (Etat)	Part du plafond réglementaire retenu	Part IFSE	Plafond IFSE retenu	Part CIA	Plafond CIA retenu
adjoints administratifs territoriaux	11 340€	1 260€	87.30 %	60 %	6 600 €	40 %	4 400 €
adjoints techniques territoriaux	11 340€	1 260€	87.30 %	60 %	6 600 €	40 %	4 400 €
adjoints techniques territoriaux NT	11 340€	1 260€	87.30 %	60 %	6 600 €	40 %	4 400 €
agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles NT	11 340€	1 260€	22%	60 %	1 663.20 €	40 %	1 108.8 €
attachés territoriaux	36 210€	6 390€	58.68 %	60 %	15 000 €	40 %	10 000 €
rédacteurs territoriaux	17 480€	2 380€	75.53 %	60 %	9 000 €	40 %	6 000 €

Le Conseil municipal de AZERAILLES, à l'unanimité, décide de modifier les plafonds comme indiqué ci-dessus.

6 – Projet de poulailler à l'école :

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'école d'Azerailles souhaiterait installer un poulailler. L'école recevra la somme de 1 000 € pour la mise en place de celui-ci, accordée par le comité de direction académique. Madame Goudot, directrice de l'école ne demande aucune participation financière à la commune, seulement une aide fonctionnelle.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les conditions du projet de mise en place d'un poulailler au sein de l'école d'Azerailles et autorisent Madame le Maire à signer la convention.

7 – Vente d'une parcelle du nouveau Lotissement de la Croisette :

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil municipal a fixé les prix de vente des parcelles du nouveau lotissement de la Croisette.

Une nouvelle demande de réservation de parcelles a eu lieu :

Numéro du lot	Numéro de parcelle	Surface du lot	Prix de vente	Acquéreurs
2	ZP 34 ZP 48	650 m ²	45 500 €	KROMMENACKER Florian KROMMENACKER Fatmanur

Aussi, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la cession du lot 2 du nouveau lotissement de la Croisette comme présenté dans le tableau ci-dessus et donne tout pouvoir au Maire pour signer les actes de vente se rapportant à ces aliénations en tant que représentant de la commune.

8 – Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz sur Azerailles :

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de AZERAILLES dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune, en sa qualité d'autorité concédante, et GRDF, son concessionnaire, sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel **pour une durée de 30ans**.

Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler. Le cahier des charges proposé permettra en particulier à la commune :

- ✓ De percevoir une redevance de fonctionnement annuelle couvrant les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à **1335,57€ pour l'année 2023**
- ✓ De disposer d'un rapport d'activité pertinent de son concessionnaire sur l'exercice écoulé
- ✓ De suivre la performance du concessionnaire et d'apprécier les conditions de la gestion du service public de distribution du gaz naturel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention de concession avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

9 – Remplacement de la chaudière de l'école maternelle et demande de subvention :

Thomas MELLÉ, adjoint, informe le conseil municipal que la commune peut prétendre à une aide de l'État pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle qui est hors d'usage par le biais de la DETR 2023.

Cette chaudière au gaz, ancienne et très consommatrice, pourra ainsi être remplacée par une chaudière plus performante, permettant également de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil municipal est informé qu'un devis de 3 500 € HT pour le remplacement de la chaudière a été établi par la société VAGNER Stéphane.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le changement de la chaudière et des différents accessoires,
- Autorise le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et du fonds vert et le mandate pour signer tous documents afférents à cette demande.

10 – Programme de travaux en forêt 2023 :

Jean-Claude ROUBAUD, adjoint à la forêt, présente le programme des travaux en forêt pour l'année 2023 avec l'ONF :

- Travaux sylvicoles : nettoyage de jeune peuplement dans les parcelles 10, 15, 21, 23 et 25 au prix de 439.64 € HT par hectare. 40 hectares ont été prévus pour un montant de 17 585.60 € HT soit 19 344.16 € TTC,

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme et approuve les devis de l'ONF.

11 – Achat d'un broyeur, d'une brosse de désherbage motorisée et de paillage :

Jean-Claude ROUBAUD informe les membres du conseil de la possibilité d'achat de matériel alternatif à l'utilisation de pesticides. Il s'agit :

- D'un broyeur d'accotement pour un montant de 10 690 € HT soit 12 828 € TTC,
- D'une brosse de désherbage motorisée pour un montant de 1 999 € HT soit 2 398.80 € TTC,
- De 85 m³ de paillage pour un montant de 2 720 € HT soit 3 264 € TTC livré.

Ces achats sont subventionnables à hauteur de 50 % par l'agence Rhin Meuse au titre des aides en faveur de la réduction des pesticides sur les espaces communaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau et le mandate pour signer tous documents afférents à cette demande,
- Approuve l'achat de ces matériaux, *sous réserve de l'acceptation de la subvention.*

12 – État annuel présentant les indemnités versées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués au titre de l'année 2022 :

En introduction et comme prévu à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi Engagement et Proximité, Madame le Maire communique aux membres du conseil municipal, avant le vote du budget, les montants des indemnités annuelles brutes perçues par le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués.

13 – Approbation des comptes administratifs 2022 :

– Budget principal de la commune :

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2022 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- arrête les comptes ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévu	976 615.82 €
	Réalisé	834 796.02 €
Recettes	Prévu	1 022 755.37 €
	Réalisé	745 885.82 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	958 042.35 €
	Réalisé	651 251.42 €
Recettes	Prévu	1 064 234.50 €
	Réalisé	1 078 801.14 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 88 910.20 €
Fonctionnement		427 549.72 €
Résultat global		338 639.52 €

– Budget de L'EAU :

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2022 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- arrête les comptes ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévu	126 503.63 €
	Réalisé	34 434.14 €
Recettes	Prévu	144 304.18 €
	Réalisé	134 304.18 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	94 489.97 €
	Réalisé	71 702.25 €
Recettes	Prévu	108 756.41 €
	Réalisé	106 183.26 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		99 870.04 €
Fonctionnement		34 481.01 €
Résultat global		134 351.05 €

- Budget de la FORÊT :

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2022 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- arrête les comptes ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévu	46 500.00 €
	Réalisé	25 375.28 €
Recettes	Prévu	46 500.00 €
	Réalisé	22 904.82 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	158 693.19 €
	Réalisé	87 861.61 €
Recettes	Prévu	182 904.15 €
	Réalisé	174 558.42 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 2470.46 €
Fonctionnement		86 696.81 €
Résultat global		84 226.35 €

- Budget CAISSE DES ECOLES :

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2022 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- arrête les comptes ainsi :

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	27 710.00 €
	Réalisé	17 024.44 €
Recettes	Prévu	27 710.00 €
	Réalisé	19 643.65 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Fonctionnement		2 619.21 €
Résultat global		2 619.21 €

- Budget du LOTISSEMENT

Mme FALQUE, Maire, présente le détail du Compte Administratif l'exercice 2022 section par section, en dépense et en recette, chapitre par chapitre et répond aux questions du Conseil.

Il appartient à Monsieur Thomas MELLE, Premier Adjoint, de faire voter le Conseil sur le Compte Administratif. Mme Rose-Marie FALQUE, Maire, s'étant retirée et ayant quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-approuve tel qu'il est présenté à l'assemblée le compte administratif 2022 du budget principal de la commune soumis à son examen,

-déclare toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits non consommés ni reportés comme annulés,

- arrête les comptes ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévu	635 462.63 €
	Réalisé	600 530.38 €
Recettes	Prévu	813 855.30 €
	Réalisé	583 876.55 €
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	853 521.30 €
	Réalisé	588 602.95 €
Recettes	Prévu	1 013 581.47 €
	Réalisé	825 808.52 €
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		-16 653.83 €
Fonctionnement		237 205.57 €
Résultat global		220 551.74 €

Ces chiffres, importants, sont des *écritures comptables* seulement, telles que reprises par la Trésorerie. Ce ne sont ni des dépenses ni des recettes réelles !!

14 – Approbation des comptes de gestion – Budget principal de la commune - budget de l'eau - budget de la forêt – budget de la caisse des Écoles – budget du lotissement

Les comptes de gestion sont établis par la Trésorerie de Lunéville à la clôture de l'exercice émis ; ils sont conformes en tous points aux comptes administratifs de la commune. Ils sont donc acceptés, à l'unanimité par le Conseil Municipal.

15 - Affectation des résultats 2022 de la section de fonctionnement et d'investissement :

- Budget Communal

Après avoir examiné le compte administratif du budget Communal, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	101 457.22 €
- Un excédent reporté de :	326 092.50 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	427 549.72 €
- Un déficit d'investissement de :	88 910.20 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	53 779.84 €
Soit un besoin de financement de :	142 690.04 €
Couvert par le virement de la section de fonctionnement	

- Budget EAUX

Après avoir examiné le compte administratif du budget de l'eau, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	23 180.29 €
- Un excédent reporté de :	57 661.30 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	34 481.01 €
- Un excédent d'investissement de :	99 870.04 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	14 637.00 €
Soit un excédent de financement de :	85 233.04 €

- Forêt

Après avoir examiné le compte administratif du budget de la Forêt, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	42 802.66 €
- Un excédent reporté de :	43 894.15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	86 696.81 €
- Un déficit d'investissement de :	2 470.46 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	19 624.72 €
Soit un besoin de financement de :	22 095.18 €
Couvert par le virement de la section de fonctionnement	

- Budget de la Caisse des Ecoles

Après avoir examiné le compte administratif du budget De la Caisse des écoles, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un déficit de fonctionnement de :	5 024.44 €
- Un excédent reporté de :	7 643.65 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 619.21 €

- Budget Lotissement

Après avoir examiné le compte administratif du budget du Lotissement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement comme suit :

- Un excédent de fonctionnement de :	77 145.40 €
- Un excédent reporté de :	160 060.17 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	237 205.57 €

- Un déficit d'investissement de :	16 653.83 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	16 653.83 €

Couvert par un virement de la section de fonctionnement

16 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (Taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation) :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.75 %
- Taxe foncière Bâtie : 32.80 %
- Taxe foncière Non Bâtie : 40,33 %

Le Conseil municipal accepte ces taux.

17– Vote des budgets primitifs 2023 :

- **Budget communal**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de la commune comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	1 050 824.68 €
Dépenses de fonctionnement :	962 725.50 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement :	464 203.26 €
Dépenses d'investissement :	457 275.93 €

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter le budget primitif 2023 de la Commune.

- **Budget de l'eau**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif principal de l'eau comme suit :

Section d'exploitation

Recettes d'exploitation :	89 452.30 €
Dépenses d'exploitation :	87 089.75 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement :	149 705.79 €
Dépenses d'investissement :	58 609.29 €

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter le budget primitif 2023 du service des eaux.

- **Budget de la Forêt**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la forêt comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 215 111.63 €
Dépenses de fonctionnement : 127 510.00 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 37 095.18 €
Dépenses d'investissement : 37 095.18 €

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter le budget primitif 2023 de la forêt.

- **Budget de la Caisse des écoles**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, Présidente du Conseil d'administration de la caisse des écoles approuve, à l'unanimité, le budget primitif de la Caisse des écoles comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 43 750.00 €
Dépenses de fonctionnement : 43 750.00 €

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Mme Falque pour exécuter le budget primitif de la Caisse des écoles 2023.

- **Budget du Lotissement**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rose-Marie FALQUE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif du lotissement comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 602 389.45 €
Dépenses de fonctionnement : 365 183.88 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement : 316 373.88 €
Dépenses d'investissement : 279 519.71€

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour exécuter le budget primitif 2023 du lotissement.

En conclusion, on peut dire que notre budget 2023 sera lourdement pénalisé par les hausses de l'électricité et du gaz

Nos dépenses en électricité et gaz se sont élevées en 2022 à 56.897 € ; cette année, au budget, nous avons inscrit 200.000 € en espérant que cette somme ne sera pas dépassée...

Notre gestion, au plus juste, des dépenses de fonctionnement nous permet cependant, sur le résultat de 2022, de virer 142.690 € à la section d'investissement.

Insuffisant néanmoins pour couvrir les investissements que nous avons prévus en 2023 ; également parce-que les subventions attendues n'ont pas été accordées.

Les travaux suivants ne sont donc pas inscrits au budget 2023 et sont donc différés :

- La réfection de la rue du Breuil estimée à 446.713 € car la Région et le Conseil Départemental ont répondu négativement à nos demandes de subvention ; nous espérons pouvoir réaliser ces travaux en 2024, en auto-financement.
- La réfection du chemin du Savelon pour 118.188 € : à ce jour nous sommes toujours dans l'attente de la réponse de l'Etat, qui est sur ce dossier notre premier financeur. Si une réponse positive nous parvient, dans le courant de l'année, nous rechercherons d'autres partenaires, notamment les agriculteurs de MEURTHENERGIE qui nous ont indiqué, depuis longtemps, leur volonté de participer financièrement à cette réfection. La communauté de communes, au titre de sa compétence « développement économique » sera également sollicitée.
- Dans le budget de l'eau, nous avons également différé la réfection de la colonne de pompage qui nécessite la pose d'un nouveau tubage.

Voici les investissements inscrits, pour la plupart déjà réalisés :

- La réfection de la façade de l'ancien bâtiment mairie pour 43.737,60 € (aide de l'Etat pour 14.783 €) ; le changement de la porte arrière pour 7.490,33 € ; le changement des chéneaux pour 3.215,00 € ; la rampe d'accès pour 23.645,00 € ; la vidéoprotection de la mairie pour 11.585,00 € (subvention attendue 2.896,00 €)
- La vidéoprotection du village pour 51.000 € (subventions pour 21.722,22 €) ;
- L'éclairage public pour 47.007,60 € € (subventions de 19.249 €) ;
- Le renforcement des linteaux en voûte à la Salle Jeanne d'Arc pour 8.414 €
-

ETAT CIVIL

Naissances :

Martin, Charlie FINANCE, enfant de Kévin FINANCE et de Marion ASFAUX, est né le 16 mai 2023 à Saint-Dié-des Vosges.

Félicitations aux heureux parents !

Parrainage civil :

Mia, Eva BUSY, le 17 juin 2023, en présence de ses parents, Kévin BUSY et Vanessa BRICHET, de sa marraine Eva BRICHET, de son parrain, Donovan BUSY et de sa grande sœur, Lana.



Mariages :

Stéphane VAGNER et Aurélie REGNIER mariés le 3 juin 2023 à Bertrichamps.

Tous nos vœux de bonheur



Décès :

- Monsieur Bernard HELLE décédé le 25 avril 2023 à Lunéville.
- Monsieur Pierre ALBRECHT décédé le 06 juin 2023 à Lunéville.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles

INFORMATIONS MUNICIPALES

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

L'Agence Postale sera fermée pour congés de l'agent, du **lundi 14 août au lundi 4 septembre inclus** ; réouverture le mardi 5 septembre 2023.

EAU POTABLE : VIGILANCE ORANGE :

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, le préfet a décidé de placer le département en vigilance sécheresse.

Sur l'ensemble du département, après des mois de mars et avril excédentaires en précipitation, la situation s'est nettement dégradée avec un mois de mai très déficitaire en pluie. De plus, la conjonction météorologique de vent sec, de températures élevées, d'ensoleillement et l'absence de précipitation depuis plus de 3 semaines, contribue à la dégradation notable de la situation. En un mois, l'indice d'humidité des sols est passé d'excédentaire à proche des plus bas niveaux et les débits de l'ensemble des cours d'eau sont significativement à la baisse.

Le passage au niveau de VIGILANCE n'entraîne pas de restriction d'usage de l'eau, néanmoins il appelle à une sobriété des usages et doit permettre une prise de conscience de l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

REGLEMENTATION PISCINES :

Nous sommes souvent questionnés sur la réglementation concernant les piscines, qu'elles soient « en dur » ou hors sol, démontables.

L'élément déterminant est la **surface du bassin**. Si le bassin fait moins de 10 m², il n'y a pas d'autorisation nécessaire – mais **pour un bassin de plus de 10 m², il y a obligatoirement déclaration préalable**.

Concernant leur installation provisoire, elles ne sont pas soumises à autorisation si elles restent en place **moins de 3 mois**, dans le cas inverse une déclaration préalable est exigée.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter la mairie.

CEREMONIE DU 8 MAI :



SOIREE FORETS LE 21 AVRIL 2023 :



Les intervenants, Joël BONTEMPS, président de l'ACCA, Alexandre PIETRA, ONF, Jean-Claude ROUBAUD, adjoint, Bruno BACUS, société de chasse « Le Pré aux Cerfs » et Jean-Claude MAURICE du Club Vosgien

INFORMATIONS ASSOCIATIVES ET DIVERSES

CARTES D'IDENTITE, PASSEPORTS :

Pour établir les **pré-demandes en ligne**, vous pouvez vous adresser à la **Maison France Service**, 4 place du Général Hellé (ancien presbytère).

DECLARATIONS DE NOS BIENS IMMOBILIERS :

Nous devons obligatoirement déclarer nos biens immobiliers **avant le 1^{er} juillet** sur le site « impots.gouv.fr » puis cliquer sur « biens immobiliers » ; en cas de difficulté, vous pouvez vous adresser également à la Maison France Service ; sur rendez-vous, téléphone : 03.83.71.53.87.

TRAVAUX DE LA SNCF : FERMETURE DES PASSAGES A NIVEAU

En raison de travaux de régénération des voies prévus en 2024, des travaux préparatoires sont programmés cette année. Le PN 30 (rue d'Hablainville, gare) sera fermé pour deux semaines, à partir du lundi 21 août ; le PN 32 (rue André Pétronin) sera ensuite fermé, pour deux semaines également, à partir du lundi 4 septembre. Les déviations seront mises en place.

BABY BROCANTE DU 2 AVRIL : organisée par Familles Rurales en Relais



BANC DE L'AMITIE A L'ECOLE :

La récréation est souvent le moment préféré d'un enfant dans sa journée d'école, mais pour un élève qui se sent seul, cela peut être un moment de détresse. Les CM ont choisi de créer un banc de l'amitié pour l'école afin de lutter contre ce problème. Les élèves qui se sentent seuls, qui ont besoin de parler, qui se sentent tristes ou exclus, pourront alors s'asseoir sur ce banc pendant la récréation. Les autres élèves sauront qu'il a besoin de compagnie, de parler, de jouer. Inclure un banc de l'amitié dans la cour de récréation peut encourager les élèves à veiller les uns sur les autres afin que personne ne se sente exclu.

Les 24 élèves de CM1 CM2 ont peint le banc avec un dégradé de couleurs pastel et y ont noté : " Être amis c'est s'unir comme les couleurs de l'arc en ciel."

Le jury du prix de l'Education Citoyenne a retenu leur projet. Ils ont donc reçu une invitation officielle pour la remise du prix le mardi 4 juillet 2023 dans les Grands Salons de la Préfecture de Meurthe et Moselle, en présence de Mme Carli, sous-préfète, directrice de cabinet et M. Philippe Luscan, A-Dasen.



CONCERT :

« Si on chantait » de Croismare se produira le vendredi 7 juillet à 20h30 en l'église d Azerailles, sur le thème des années 80.

FEUX D'ARTIFICE :

Ils seront tirés le samedi 29 juillet, à Glonville. La feuille d'inscription pour le repas est jointe à ce bulletin.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DE LABOURS :

Cette grande fête de l'agriculture aura lieu, **samedi 19 et dimanche 20 août, à Azerailles**. Le samedi sera réservé aux jeux inter-villages ; dimanche matin, après la messe en plein air, se déroulera le concours de labours ; de nombreuses animations sont prévues. Des bénévoles sont recherchés pour l'organisation de ce grand week-end ; s'inscrire en mairie.

Encore quelques images de l'inauguration de la mairie, le samedi 13 mai :



Bruno Minutiello, président de la CCTLB
Et conseiller régional



Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil
Départemental



Thibault Bazin, Député



Michel Marchal et Valérie Payeur, conseillers
Départementaux, Malory Chéry, Sous-Préfète et
Thibault Bazin, député entourent Mme le Maire



Nos miss, Louisa et Rosy ont porté
le ruban inaugural !



♪♪♪ Liberté, Égalité, Fraternité ♪♪♪
Magnifiquement interprété !
Bravo aux élèves dirigés par Aurore !

Photos de Luc Buidin ; Merci

Chorale
SION CHANTAIT



07 Juillet
20H30



Dirigée par

Aude Weisslinger

Eglise de

AZERAILLES



Commune de Azerailles

Représentant légal : Mme Rose-Marie FALQUE

Directeur de la publication : Mme Rose-Marie FALQUE

Rédaction : Mairie d'Azerailles 2 Place du Gal Hellé 54122 AZERAILLES

Date de parution et de Dépôt légal : 6716L101

Impression : INTERTRACE 215 Route de la Féculerie 88100 PAIR ET GRANDRUPT